RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 01033
Numéro SIREN : 784 945 867
Nom ou dénomination : AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2019 sous le numéro de dépôt 1653

AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL

Société par Actions Simplifiées
au capital de 45 917,64 euros
Siège Social : 4 Avenue de la Division Leclerc
91290 ARPAJON
RCS EVRY 784 945 867

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 novembre 2018

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 22 JAN. 2019
Numéro: 1653

L'an deux mille dix huit,
Et le vingt novembre,
A 10 heures,

Les associés de la société AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL, société par actions simplifiée, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.
Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée 15 jours avant la date de la réunion.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Est présent :
- **M. SOULTAN René** possédant : 1508 actions
-la société **BAFYAS** représentée par **M. BALLOUKI** possédant 1475 actions

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- la feuille de présence
- copie des lettres de convocations
- le rapport du président
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°1653 en date du 22/01/2019 .

AB

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Cession de parts
- Démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cession des 1537 actions actuellement détenues par M. SOULTAN et sa famille au profit de M. BALLOUKI et des associés de son choix.

Cette résolution ne fait pas l'objet d'un vote

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Monsieur SOULTAN René de ses fonctions de Président à compter du 20 novembre 2018, et lui donne quitus pour sa gestion.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président :

Monsieur BALLOUKI Abdessamad
Né le 20/09/1980 à Fresnes
Demeurant 13 rue de la Prieurée à Bondoufle (91)

Monsieur BALLOUKI Abdessamad déclare être inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile de France.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible d'empêcher d'exercer ce mandat.

à compter du 20 novembre 2018 et pour une durée indéterminée

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

AB

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

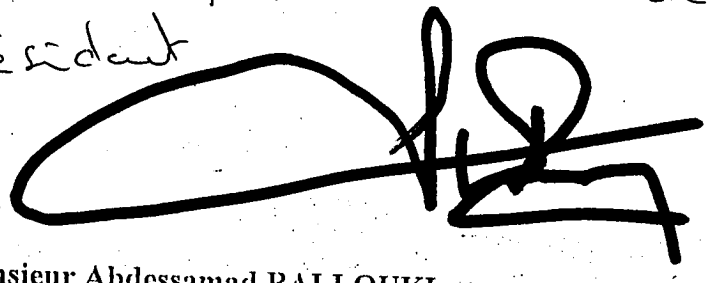
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et ses associés.

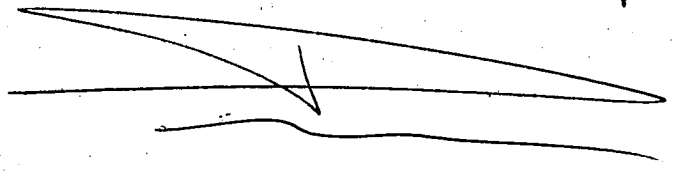
Monsieur René SOULTAN
Signature précédée de la mention *« bon pour démission de mes fonctions de Président »*

Bon pour Démission de mes fonctions de Président



Monsieur Abdessamad BALLOUKI
Signature précédée de la mention *« bon pour acceptation des fonctions de Président »*

Bon pour acceptation des mes fonctions de Président



La Société BAFYAS représentée par M. Abdessamad BALLOUKI

